

From: "[Fondation Musicaction](#)" <communications@musicaction.ca>

To: "[Agnès Mamet](#)" <agnes.mamet@fftnl.ca>

Date: 9/27/2023 3:09:18 PM

Subject: Nouvelles mesures

[Cliquez ici pour ouvrir ce courriel dans votre navigateur](#)



Nouvelles mesures

Avec la reprise des activités et un retour en grand de la scène musicale, la demande pour l'accès à nos programmes de financement a, par le fait même, très largement augmenté. Dans un cadre budgétaire réduit pour 2023-2024, Musicaction se doit d'instaurer de nouvelles mesures restrictives pour son année financière en cours. Malgré ces changements, la Fondation tient à réitérer son engagement et sa mobilisation pour servir le secteur musical, sa volonté de soutenir sa clientèle et de continuer à l'accompagner dans un marché et un contexte financier en perpétuelle évolution. Plus que jamais, les bénéficiaires se placent au cœur de notre mission et nous continuons d'être à l'écoute de leurs besoins.

Ces mesures entrent en vigueur aujourd'hui même. N'hésitez pas à communiquer avec notre équipe pour toutes questions.

Détails des changements aux programmes

En vigueur au 27 septembre 2023

Pour le programme *Commercialisation nationale* :

- Règle générale, pour la *Promotion*, l'engagement maximum pour une première demande sera de 10 000 \$ et l'engagement maximum pour une majoration sera de 5 000 \$.
- Règle générale, pour les *Activités scéniques*, l'engagement maximum pour une première demande sera de 10 000 \$ et l'engagement maximum pour une majoration sera de 5 000 \$.
- La ou le Demandeur ayant une demande acceptée en *Promotion* au cours de l'année 23-24, ne pourra plus redéposer de demande sous ce volet pour un même

album.

- La ou le Demandeur ayant une demande acceptée en *Activités scéniques au cours de l'année 23-24*, ne pourra plus redéposer de demande sous ce volet pour un même album.

Pour le programme *Vitrines musicales - Volet 3 - Vitrine et tournée internationales* :

- Seuls les projets visant un développement de carrière sur le marché prioritaire de la francophonie européenne sont admissibles.
- Les tournées devront désormais être déposées en *Commercialisation internationale*, dans la mesure où les critères d'admissibilité sont respectés, incluant une équipe sur le territoire.

Pour le programme *Commercialisation internationale* :

- Seuls les projets visant un développement de carrière sur le marché prioritaire de la francophonie européenne sont admissibles.
- Le projet d'album ou de EP visé par la demande doit avoir été financé par Musicaction.

Pour le programme *Démarchage* :

- À l'exception d'un déplacement dans le cadre d'un événement soutenu au programme *Événement à l'international*, seuls les déplacements sur le marché prioritaire de la francophonie européenne sont admissibles.

NOUVELLES NORMES CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Nous vous avons entendu.e.s!

Voici de nouvelles normes s'appliquant dès le 27 septembre 2023.

Un.e Demandeur qui reçoit moins de 75 000 \$ d'aide financière pour une année fiscale doit fournir les éléments suivants pour fins de vérification, selon sa forme juridique :

Entreprise individuelle (travailleur.euse autonome) et sociétés en nom collectif (S.E.N.C.) :

- Déclarations de revenus fédérale et provinciale les plus récentes;
- Avis de cotisation fédérale et provinciale les plus récents.

Autres formes juridiques :

- États financiers ayant minimalement fait l'objet d'une mission de compilation signés par un.e comptable professionnel.le. Si les états financiers ne font pas déjà l'objet

d'une mission de compilation annuellement, les états financiers internes de l'organisation sont acceptés. La période couverte par les états financiers internes doit être la même que l'année fiscale de la ou du Demandeur.

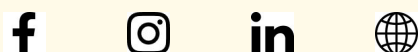
Un.e Demandeur qui reçoit 75 000 \$ et plus d'aide financière pour une année fiscale devra fournir des états financiers signés par un.e comptable professionnel.le indépendant.e qui respectent les exigences suivantes :

- « mission d'examen » si ce soutien financier se situe entre 75 000 \$ et 250 000 \$;
- « audités » si ce soutien financier est de 250 000 \$ et plus.

musicaction

Musicaction, c'est toute une équipe au service du développement et du rayonnement des artistes canadien.ne.s et des professionnel.le.s de l'industrie. Au rythme de leurs projets, nous concevons et améliorons des programmes pour les accompagner dans la production et la promotion de leur musique, l'expansion de leur public et le développement de leurs compétences artistiques et entrepreneuriales.

#partenaireetsolidaire



4385, rue Saint-Hubert, bureau 2, Montréal (Québec) H2J 2X1

© Musicaction 2023. Tous droits réservés.

Avec la participation du gouvernement du Canada

Vous recevez cette communication à titre de membre de la liste de diffusion de Musicaction.

Cliquez [ici](#) pour vous désabonner



This email was sent to agnes.mamet@fftnl.ca

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Musicaction · 4385, Saint-Hubert, bureau 2 · Montreal, Qc H2J 2X1 · Canada